

## AVIS PUBLIC

Est par la présente donné que :

Lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023, le conseil a adopté le règlement suivant :

➤ **Règlement no. 235-2023 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.**

Ce règlement fut soumis à la M.R.C. du Haut Saint-Laurent pour conformité au schéma d'aménagement et a reçu le certificat de conformité requis en date du 18 mai 2023.

Ce règlement est disponible, aux heures normales, au bureau de la municipalité situé au 624, rue Notre-Dame, 2<sup>e</sup> étage.

Ce règlement est entré en vigueur le 18 mai 2023. Cet avis tient lieu d'avis de promulgation.

DONNÉ À SAINT-CHRYSOSTOME, ce 7 juin 2023.



---

Manuel Bouthillette,  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 16h le 7 juin 2023 sur le site internet de la municipalité au [www.mun-sc.ca](http://www.mun-sc.ca) onglets *Services aux citoyens / Greffe et administration / Avis public* et sur le babillard de l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 7 juin 2023.



---

Manuel Bouthillette  
Directeur général et greffier-trésorier